

**Décret n° 2007-1850 du 26 décembre 2007 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux contrats de partenariat**

26/12/2007

La Commission européenne a modifié les seuils communautaires en matière de passation des marchés publics dans un règlement du 4 décembre 2007. Ce décret modifie en conséquence les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics.